

Guide

Mobilité sortante

Ecoles et stages

2016-2017

Marine Fulchiron-Lecointe
Assistante des relations internationales
Chargée de la mobilité
Tel : 04 77 47 88 56
mobility@esadse.fr
<http://www.esadse.fr/fr/international/121012-relations-internationales>

Josyane Franc
Directrice des relations internationales
Tel : 04 77 47 88 03
josyane.franc@citedudesign.com

**Ecole
supérieure
d'art
et design**
◀▶

**3, rue
Javelin
Pagnon
42 048
Saint-
Etienne
cedex 1**

**infos@
esadse.fr
tél. +33
(0)4 77 47
88 00**

**www.
esadse.fr
fax +33
(0)4 77 47
88 01**

SOMMAIRE

I. ÉCHANGES INTERNATIONAUX EN ECOLE ET EN STAGE

II. LES BOURSES

La bourse européenne ERASMUS +

La bourse régionale de la Région Auvergne Rhône-Alpes EXPLO'RA SUP

La bourse Départementale de la Loire

III. CONSEILS

Généralités

Hébergement

Santé Assurances

Carte d'identité étudiante internationale

Permis de conduire

Calendrier

Papiers nécessaires

Contacts

I. ÉCHANGES INTERNATIONAUX EN ECOLE ET EN STAGE

Le programme pédagogique de l'Esadse comprend un semestre de mobilité internationale au semestre 7. La mobilité peut avoir lieu soit dans une école partenaire à l'étranger soit sous forme de stage dans une entreprise internationale. Il existe deux types de partenariats pour les mobilités de formation : les partenariats Erasmus avec des pays européens dans le cadre du programme de financement Erasmus + et les partenariats bilatéraux pour les pays qui ne sont pas éligibles au programme européen.

Le fait de présenter sa candidature pour une mobilité est un engagement. L'étudiant qui entame un parcours doit le réaliser jusqu'au bout et dans les meilleures conditions.

Eligibilité :

- Être diplômé du DNAP
- Être admis en 4^{ème} année et avoir réglé les frais d'inscription à l'ESADSE
- Connaître la langue du pays visité ou à défaut parler anglais suffisamment bien pour suivre un cours ou travailler dans une entreprise
- Répondre aux critères de langues exigés par certaines écoles
- Souscrire aux assurances obligatoires en France et à l'international selon les lois en vigueur dans le pays d'accueil

Période de mobilité :

- Les dates des départs et retours varient en fonction des calendriers académiques des écoles partenaires

Le parcours de la mobilité

>La candidature

- Préparer avec ses enseignants son projet pédagogique pour son séjour à l'étranger
- Envoyer un dossier de vœux (formation ou stage) au SRI (Service relations internationales), sous forme d'un seul document pdf format A4, 5mo maximum à : mobility@esadse.fr

Composé de

- > Un formulaire de vœux avec 3 vœux : écoles partenaires ou entreprise internationale de stage (Cf. p12)

Attention, c'est l'étudiant qui doit trouver son stage.

- > Un portfolio : 5 projets max en lien avec ce que vous souhaitez faire dans l'école d'accueil ou en stage

> Un CV

> Une lettre de motivation en français signée 1 page max présentant rapidement votre motivation pour partir à l'étranger, et vos motivations pour chacun de vos vœux. Cette lettre servira à déterminer quel étudiant candidate dans quelle école ou stage. Pour les étudiants qui partent en stage, il faut commencer à chercher dès maintenant votre entreprise d'accueil.

- > Sur papier libre: programme de cours souhaités pour chaque destination citées en vœux

* Toutes les pages doivent comporter votre nom et votre prénom.

> Sélection :

- Ces dossiers seront examinés par les équipes pédagogiques qui valideront les destinations
- Les étudiant(es) sont ainsi nommé(e)s, ces résultats sont transmis aux écoles d'accueil. Celles-ci envoient en retour les modalités et dates de candidatures
- Une fois informé, l'étudiant est responsable du respect de la date limite de candidature; tenez compte des délais postaux et travaillez en avance.
- L'étudiant(e) constitue son dossier de candidature, celui-ci est envoyé aux écoles partenaires par le SRI.
- L'école d'accueil envoie en réponse une lettre d'acceptation avec les dates du calendrier académique ou une lettre de refus.
- Pour les mobilités sous forme de stage, l'étudiant doit signer avec l'entreprise d'accueil une convention de stage fournie par le SRI en 3 exemplaires. Attention aux indemnités de stage, les

bourses sont versées jusqu'à un certain plafond (entre 550 et 670 euros /mois, consulter le SRI pour plus d'informations).

>Bourses

- L'étudiant fournit au SRI les papiers nécessaires à la constitution de son dossier de bourse
- Si l'étudiant(e) est accepté(e) dans l'école partenaire, après obtention du DNAP et admission en 4^{ème} année il-elle sera convoqué(e) devant une commission interne à l'école pour présenter ses motivations. Cette commission validera définitivement les départs et les étudiants bénéficiaires.
- Seuls les dossiers de mobilité dans nos écoles partenaires ou les stages avec une convention signée seront retenus par le Service des Relations Internationales. Attention vous avez jusqu'au 30/06 pour fournir votre convention de stage au SRI.
- Les étudiant(e)s sélectionné(e)s devront par la suite signer leur contrat de bourse régionale et le cas échéant leur dossier erasmus +

>Après la mobilité

- L'étudiant doit valider son parcours à l'étranger en se présentant aux examens **dans son école d'accueil, doit demander son relevé de note à l'établissement d'accueil avant le départ et doit le retourner au Service des Relations Internationales (SRI). Les étudiant(e)s parti(e)s en stage doivent rendre un rapport de stage au SRI** et selon les modalités définies par l'équipe pédagogique.
- **Vous devrez impérativement retourner le dossier original, signé et complet, des bourses Erasmus + au service des relations internationales. Le dossier de bourse régionale devra être retourné à la Région Auvergne Rhône-Alpes.**

II. LES BOURSES

a) **La bourse Européenne : ERASMUS + 2014-2020, pour un échange en école et en stage**



« Cofinancé par l'Union européenne »

>Généralités

L'ESADSE a obtenu en décembre 2013 la Charte **Erasmus +**.

Erasmus + est un programme créé par la Commission Européenne pour favoriser les mobilités étudiant(e)s et enseignant(e)s entre les Etats membres de la Communauté Européenne.

La bourse **Erasmus +** est une aide au départ, elle ne couvre pas l'ensemble des frais du voyage.

L'étudiant(e) doit être en mesure de subvenir à ses besoins dans le pays d'accueil. De plus l'argent peut être amené à être versé bien après le départ de l'étudiant(e). En moyenne la Bourse **Erasmus +** est une allocation mensuelle entre 150 et 450 euros cela dépend du nombre d'étudiant(e)s en mobilité et du pays de destination. Cette subvention peut être cumulée avec d'autres bourses, comme celle de Région Auvergne Rhône Alpes (cf. page suivante) ou du Crous. Un premier versement est réalisé par l'ESADSE, à hauteur de 70 % de la somme totale attribuée. Le solde de 30 % sera versé lorsque l'ensemble des documents de mobilité auront été remis au SRI de l'ESADSE.

Les étudiant(e)s en situation de handicap peuvent bénéficier d'aides supplémentaires (en fonction des cas et sur présentation d'un dossier examiné par l'agence française 2e2f : assistance pour le voyage, logement adapté à l'étranger etc...), faites-vous connaître au SRI.

>Test et cours de langue

Les étudiant(e)s éligibles au programme **Erasmus +** doivent, avant de partir et à leur retour, passer un examen de niveau de langue. Cet examen sert à mesurer le niveau de langue avant et après le séjour. **Les résultats n'ont aucune incidence sur le programme de bourse**, il s'agit uniquement de mesurer l'évolution du niveau de l'étudiant(e) pendant sa mobilité. Le test se passe en ligne. Le solde de 20% des bourses **Erasmus +** ne sera versé qu'après le passage du test de retour de mobilité. Certains étudiant(e)s pourront bénéficier d'un cours de langue en ligne gratuit sur internet, ce cours est obligatoire.

>Les documents :

Avant son départ: Contrat Erasmus+, Learning Agreement, Test de langue

Pendant: Learning Agreement Changing, Cours de langue

À son retour: Relevé de notes, Rapport final en ligne, Test de langue, Learning Agreement

Des documents originaux : **Contrat étudiant, Contrat d'étude, et charte Erasmus +** sont fournis aux étudiant(e) par le SRI avant le départ. Au retour de l'étudiant, ils devront impérativement être retournés complets au SRI. Le versement du solde des bourses en dépendra.

Avant:

L'étudiant(e) doit remettre son **contrat Erasmus +** original et signé et un **RIB** au SRI pour pouvoir recevoir le virement de la bourse sur son compte

L'étudiant(e) fait le **choix d'une liste de cours** qu'il doit soumettre à ses enseignant(e)s, c'est le contrat d'étude ou Learning Agreement. Les établissements européens qui participent au programme appliquent le même système de notation : les **ECTS** (European Credit Transfer System). Pour valider un semestre, il faut obtenir 30 crédits ECTS.

Ce contrat sera signé par le SRI, par l'étudiant(e) et par l'école d'accueil afin d'être définitivement validé.

Pendant :

Peu après être arrivé dans l'école d'accueil, l'étudiant fait valider cette liste de cours par l'établissement d'accueil. Et il doit envoyer **le contrat d'étude/Learning Agreement** au SRI de l'ESADSE. S'il y a des changements, il doit envoyer **le Learning Agreement changing** Lorsque cette liste a été correctement respectée, les acquis sont systématiquement reconnus à son retour.

Après:

Il/elle recevra un formulaire en ligne à compléter obligatoirement.

Il/elle remet au Service des Relations Internationales, **relevé de notes** justifiant de ses dates d'arrivée et de départ de l'école d'accueil. Il/elle devra rendre le rapport final en ligne et passer le test final de langue.

b) La bourse régionale

pour un échange en école et en stage

La bourse de la région Auvergne Rhône Alpes pour la mobilité de l'enseignement supérieur

Depuis 1987, la région Auvergne Rhône-Alpes soutient les étudiant(e)s des établissements de la région qui souhaitent acquérir une expérience internationale en accordant des bourses.

La bourse ne couvre pas l'intégralité de la durée de la mobilité de l'étudiant(e), afin de faire bénéficier un maximum d'étudiant(e)s d'un financement pour une mobilité.

Les étudiant(e)s de nationalité étrangère sont inéligibles à la bourse s'ils vont en mobilité dans leur pays d'origine. Ils sont éligibles s'ils partent dans un autre pays.

*Du fait de la fusion entre la région Auvergne et la région Auvergne Rhône-Alpes, nous ne connaissons pas le montant des bourses à l'heure d'aujourd'hui.

Conditions :

- Être étudiant(e) ou apprenti de l'enseignement supérieur et effectuer une mobilité à l'étranger, sauf DOMTOM
(Formation jusqu'à 9 mois ou stage de 1 à 5 mois)

Constitution du dossier :

(À transmettre sous forme numérique au Service des Relations Internationales mobility@esadse.fr en Mars 2016)

- 1 CV en français
- une lettre de motivation précisant sa destination pays ville, nom de l'école.
*Pour la bourse de la Région, il faut écrire textuellement que vous sollicitez la Région Auvergne Rhône-Alpes et la bourse pour pouvoir effectuer votre mobilité.
- Pour les stages : **la Convention de stage signée avant le 30/06, sinon votre stage ne sera pas soutenu par les bourses.**
- 2 RIB et une procuration si le compte bancaire n'est pas au nom de l'étudiant allocataire
- l'attestation de bourse nationale (si l'étudiant est boursier) du CROUS (2015 ou 2016)
- un certificat de scolarité (attestation à transmettre en JUIN)

Le SRI saisit votre dossier et vous le remet pour signature puis le SRI le transmet à la région suite au résultat de la commission du mois de Juin. Une confirmation de la région est envoyée par mail et par courrier à l'étudiant, elle précise le montant attribué. À partir de cette étape **l'étudiant gère en direct son dossier et ses papiers avec la région Auvergne Rhône Alpes**. Il faut être vigilant avec les papiers demandés et respecter les étapes décrites dans le règlement sinon l'argent perçu devra être remboursé.

Le paiement de cette bourse s'effectue en deux fois. Le premier versement (de 70% du montant) a lieu au début de la mobilité lors du renvoi à la Région de l'attestation d'arrivée signée par la structure d'accueil. Le solde s'effectue lorsque vous avez téléchargé le rapport final sur le site internet Explo'ra sup et renvoyé à la Région le certificat de présence. Le rapport de fin de séjour permet aux élus régionaux d'apprécier les bénéfices de la mobilité et d'alimenter les réflexions pour l'amélioration des procédures. Il permet également de faire partager votre expérience à d'autres étudiants partant à l'étranger. La trame est décrite dans le règlement de la bourse Explo'ra Sup.

c) La bourse départementale : département de la Loire pour un échange en école et en stage

Certains conseils généraux délivrent des bourses, c'est le cas dans la Loire.

Elles sont accordées sur critères sociaux aux étudiant(e)s dont les parents sont domiciliés dans le Département de la Loire. Il faudra joindre au dossier les déclarations de revenus des parents même si l'étudiant(e) déclare seul(e) ses revenus (sauf si l'étudiant(e) est marié(e)). Les dossiers sont à retirer au SRI, un mail sera transmis lorsque ceux-ci seront disponibles en mai

Conditions :

Parents domiciliés dans la Loire

Bac + 3 minimum Bac +6 maximum

Échange dans le cadre d'un programme ou d'une convention bilatérale d'échanges (hors séjours à titre individuel et stages rémunérés). Si stage en entreprise non rémunéré, un certificat de non rémunération est obligatoire.

Subvention calculée à partir du revenu brut global de l'avis d'imposition 2011 des parents et de la situation familiale de l'étudiant.

Documents requis :

Formulaire

Photocopie avis imposition revenus 2014

Si changement de situation (décès, divorce, mariage...), joindre justificatifs

RIB

Photocopie de la carte d'étudiant

Attestation de non-rémunération si stage en entreprise

Montant fixe pour l'année 2012-2013 :

305 € pour 3 mois minimum en Europe + 50 € par mois supplémentaire.
450 € pour 3 mois minimum hors Europe + 54 € par mois supplémentaire.
Plafonnement à 765 €.

Les dossiers sont à renvoyer au Conseil Général qui envoie une réponse directement aux étudiants.
Avant la fin du stage, l'attestation de présence visée est à retourner au Conseil Général de la Loire et une copie est également à remettre au Service des Relations Internationales.

III. CONSEILS AVANT LE DÉPART

Généralités

- Prévoir un budget suffisant car la bourse ne couvrira pas toutes les dépenses et peut parfois être versée très tard.
- Au-delà de 3 mois dans les pays n'appartenant pas à l'Union Européenne, il est nécessaire d'obtenir un visa, qui entraîne des frais supplémentaires à prévoir dans le budget de départ.
- Il est recommandé de travailler son niveau de langue notamment en anglais avant son départ.
- Prévenir le Bureau des Relations Internationales de l'école d'accueil de la date d'arrivée et demander un rendez-vous pour les premiers papiers de ses dossiers de bourses
- Aller récupérer son relevé de note au Bureau des Relations Internationales de l'école d'accueil avant le départ.
- Rester en contact par mail avec ses enseignants à l'ESADSE pendant la durée du séjour
- Tenir informé le Service des Relations Internationales de l'ESADSE de l'avancement de vos démarches.

Hébergement

Les conditions d'hébergement se règlent au cas par cas en fonction des destinations (résidences universitaires, chez l'habitant, colocations, logements privés ou échanges d'appartements entre étudiants). Le SRI apporte une assistance technique (fax, téléphone, mails...), mais il n'est pas en charge de la recherche de logements pour les étudiants.

Prendre contact avec l'établissement d'accueil ou des étudiants pour organiser son hébergement.

Il faut trouver un logement dans la ville de votre séjour et bien sûr régler les frais inhérents à sa location. Dans ce cas, il y a plusieurs démarches possibles :

- utiliser les informations remises par le Service Mobilité Internationale
- prendre contact avec le service en charge du logement dans l'établissement d'accueil
- solliciter l'aide des étudiants étrangers ayant séjourné à l'ESADSE après avoir demandé leurs coordonnées au SRI
- demander l'aide des étudiants de l'ESADSE ayant déjà séjourné dans la ville où vous vous rendez, après avoir demandé leurs coordonnées au service Mobilité Internationale
- utiliser Internet : www.hihostels.com / www.hostelworld.com / www.worldstudent.com

Prudence à l'étranger - Santé – Assurances

Nous vous recommandons de consulter le site du ministère des affaires étrangères avant de partir :

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/>

Et une fois sur place de vous inscrire systématiquement sur Ariane :

<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>

Pendant votre voyage si vous rencontrez des difficultés, contactez le SRI sans attendre.

L'inscription consulaire

Le Consulat Général de France a la charge, entre autres, d'assurer la défense et la protection des Français. Il propose également des services de mairie ou de préfecture. Lors du séjour à l'étranger, il est donc vivement recommandé de vous inscrire au registre des Français établis hors de France et de solliciter une carte consulaire. Cette démarche est gratuite, volontaire et non obligatoire et peut s'avérer très utile par exemple pour obtenir un renouvellement de passeport ou dans le cas de la mise en place d'un plan de sécurité.

Dans le cadre de votre mobilité, vous devez effectuer différentes démarches administratives concernant la couverture santé et les différents risques :

Destination	Formalités obligatoires	Formalités conseillées
Europe	Carte Européenne d'Assurance Maladie Assurance responsabilité civile	Assistance Rapatriement Garantie Europe Inscription Consulaire
Hors Europe	Garantie Universelle	Inscription Consulaire

Assurance responsabilité civile

La responsabilité civile est une garantie qui assure la prise en charge des dommages matériels ou immatériels causés à un tiers. Cette assurance est obligatoire en tant qu'étudiant à l'ESADSE, mais dans beaucoup de contrats elle se limite au territoire national et **il faut vérifier avant de partir qu'elle vous couvre à l'étranger.**

Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM)

Cette carte est utilisée dans 29 pays et est délivrée pour une période maximum de 12 mois par l'organisme de sécurité sociale dont dépend l'étudiant, sur présentation d'un certificat de scolarité ou d'une convention de stage, et ce quel que soit le pays européen de séjour.

Cette carte permet la prise en charge des soins en maladie, maternité sans notion d'immédiate nécessité. Elle dispense d'adhérer au régime étudiant de l'Etat membre où l'étudiant poursuit ses études. Les prestations sont obtenues conformément à la législation de l'Etat où séjourne l'étudiant. Dans tous les cas, la CEAM ne permet pas de couvrir tous les risques, chaque pays ayant sa propre politique en matière de protection. Par exemple, le Royaume Uni ne remboursera pas les soins dispensés dans le secteur privé. En Allemagne, Belgique, Espagne ou au Danemark, l'étudiant devra supporter une partie du prix des médicaments.

Assurance frais chirurgicaux

Dans le cadre des mobilités hors communauté européenne, il est fortement conseillé de souscrire une garantie qui prend en charge les frais chirurgicaux.

Garanties diverses

Le rapatriement et l'assistance médicale : en cas d'accident, ou de maladie grave, l'étudiant doit pouvoir se faire rapatrier à son domicile en France, ou bien recevoir la visite d'un proche s'il ne peut pas être rapatrié. Des mécanismes d'assistance médicale sont également prévus pour, par exemple, recevoir des médicaments.

L'assurance bagages :

Lors des déplacements, les bagages peuvent être égarés ou volés. Différents mécanismes permettent de garantir ce risque : contrat intégré au billet d'avion, garantie spéciale attachée à l'assurance personnelle à l'étranger... Attention, les objets précieux (y compris appareils photo, micro-ordinateurs...) sont souvent garantis dans des conditions particulières.

L'annulation des réservations :

Un cas de force majeure peut empêcher de partir à la dernière minute. En prenant le billet d'avion ou de train, il faut se renseigner sur les possibilités d'annulation ou de décalage de la date de départ.,

Carte d'identité étudiante internationale.

La **carte d'identité étudiante internationale**, appelée carte ISIC (International Student Identity Card), est distribuée par les revendeurs officiels ISIC.

L'objectif de cette carte est de permettre aux étudiants de conserver leur statut d'étudiant quel que soit leur pays d'origine. Elle donne droit à des réductions dans tous les domaines de la vie quotidienne pour accompagner l'étudiant et alléger ses charges : culture (musées, théâtres), hébergement (hôtels), divertissement, shopping... Elle permet également une réduction sur les tarifs dans les transports (avion, train, location de voiture). La carte ISIC, soutenue par l'UNESCO est utilisée dans 120 pays. C'est une carte individuelle, pourvue d'une photo, et accessible à tous les étudiants, lycéens et collégiens. Son prix en France est de 13 euros.

La carte est valable pendant seize mois (de septembre jusqu'en décembre de l'année suivante).

<http://www.isic.fr/commande-carte-isic-2/>

Permis de conduire

Hors de l'Union Européenne, pour conduire il faut demander un permis de conduire international auprès d'une préfecture ou d'une mairie. Il est gratuit et délivré immédiatement sur présentation du permis national valide, de deux photos et d'un justificatif d'identité.

Ce permis international est valable 3 ans et n'est renouvelable qu'une seule fois.

En résumé :

Calendrier de la mobilité 2016-2017

- **13/01/2016** Réunion de présentation
- **29/02/2016** rendu des dossiers des vœux école et stage
 - > Le présent formulaire de vœux
 - > Un portfolio composé de 5 projets en lien avec les destinations choisies 1 seul pdf A4 5mo max
 - > CV + lettre de motivation 1 page présentant brièvement votre motivation pour partir à l'étranger et vos motivations pour chaque choix
 - > Sur page libre le programme ou la liste de cours choisis pour chaque vœu
 - > Pour le stage, descriptif des entreprises visées pour faire le stage

- **Mars** validation des vœux par les équipes pédagogiques.
Candidatures dans les écoles. Attention, après avoir été informé des éléments, l'étudiant(e) est responsable de la conformité dossier et du respect du délai de candidature

- **Le 25/04/2016** l'étudiant transmet au SRI sous forme de 1 seul pdf, Max 5 mo, à mobility@esadse.fr le dossier de candidature pour la bourse explo'ra sup (cf.page5)
 - >1 CV en français
 - >2 RIB et une procuration si le compte bancaire n'est pas au nom de l'étudiant allocataire
 - >Une lettre de motivation précisant la destination : pays, ville, et nom de l'école
 - *Pour la bourse de la Région, il faut écrire textuellement que vous sollicitez la Région Auvergne Rhône-Alpes et la bourse pour pouvoir effectuer votre mobilité.
 - >L'attestation de bourse nationale 2015 et/ou 2016(si l'étudiant est boursier)
 - >Un certificat de scolarité (attestation à transmettre en JUIN 2016)
 - >Pour les stages : la Convention de stage signée (le 31/05/2016 dernier délai)

- **Le 30/06/2016** date limite pour rendre les conventions de stage signées par toutes les parties

- A partir de Mai, le SRI envoie des e-mails d'annonce de nomination aux écoles partenaires par la suite les étudiant(e)s candidatent dans les écoles. Dossier de candidature à définir selon les écoles, voir le SRI Esadse.

- **Juin** (date à confirmer) Commission obligatoire. Signature des dossiers de bourses selon résultats de la commission

CONTACTS

Assistante de direction Chargée de la Mobilité Internationale Marine Fulchiron-Lecoïnte Tel: +33 4 77 47 88 56 mobility@esadse.fr	Directrice des Relations Internationales Josyane FRANC Tel: +33 4 77 47 88 03 josyane.franc@citedudesign.com
Service Scolarité/Pédagogie Julie Jacob Cœur Tel: +33 4 77 47 88 12 julie.jacob-coeur@esadse.fr	
Option art Réfèrent mobilité : Valérie Orgeret valerie.orgeret@esadse.fr Coordinateur : Remy Huysberg remy.huysberg@esadse.fr	Option design Réfèrent mobilité : Michel Philippon michel.philippon@esadse.fr Denis Coueignoux Denis.COUEIGNOUX@esadse.fr Coordinnateur : Eric Jourdan eric.jourdan@esadse.fr

Candidature mobilité internationale

Écoles partenaires et stages internationaux

Année académique 2016/2017

Nom et prénom :

Téléphone :

E-mail :

Adresse :

Date de naissance :

Code postal de votre ville de Naissance :

Nom de votre Ville de naissance:

Nationalité :

Adresse où vous souhaitez recevoir votre dossier de la bourse de la Région Auvergne Rhône Alpes lors de votre mobilité :

Pensez-vous être éligible à la bourse départementale de la Loire
(Vérifiez les conditions dans le guide ci-dessus) : OUI /NON

Option : Art / Design

Date d'entrée à l'ESADSE : / /

Mobilité : Semestre 7

Projets de destinations :

Vœux n°1 :

Vœux n°2 :

Vœux n°3 :

Documents à joindre au dossier de vœux et à transmettre par mail en 1 seul pdf A4 5mo max au [SRI mobility@esadse.fr](mailto:SRI_mobility@esadse.fr)

- Le présent formulaire d'inscription
 - portfolio composé de 5 projets en lien avec les destinations choisis 1 seul pdf A4 5mo max
 - CV + lettre de motivation 1 page : présentant brièvement votre motivation pour partir à l'étranger et vos motivations pour chaque vœu
 - Sur papier libre: le programme ou la liste de cours choisis pour chaque vœu. Pour les stages, descriptif des entreprises visées pour faire le stage
- * Toute les pages doivent comporter vos nom et prénom.

Niveau linguistique :

	En cours d'apprentissage	Bon pour suivre des cours
Anglais	oui /non	oui /non
.....	oui /non	oui/non
.....	oui /non	oui /non

Date :

Signature de l'étudiant :

Contact :

Marine Fulchiron-Lecoïnte

Assistante des relations internationales

Chargée de la mobilité

Tel : 04 77 47 88 56

mobility@esadse.fr

<http://www.esadse.fr/fr/mobilite/121012-relations-internationales>

Josyane Franc

Directrice des Relations Internationales

Tel : 04 77 47 88 56

**Ecole
supérieure
d'art
et design**



**3, rue
Javelin
Pagnon
42048
Saint-
Etienne
cedex 1**

**infos@
esadse.fr
tél. +33
(0)4 77 47
88 00**

**www.
esadse.fr
fax +33
(0)4 77 47
88 01**